

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège Lionel-Groulx

Mars 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme de DEC en *Sciences humaines* au Collège Lionel-Groulx fait partie de l'opération que mène la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans les établissements d'enseignement collégial qui offraient ce programme en 1994-95. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé, en application depuis 1991-1992.

La Commission a réalisé son travail selon la démarche prévue dans son guide spécifique d'évaluation du programme de *Sciences humaines*¹. Le Collège Lionel-Groulx a d'abord évalué son programme selon les paramètres proposés et a transmis son rapport à la Commission le 27 mars 1996. Par la suite, les membres du comité visiteur² ont analysé le rapport et ont visité l'établissement les 22 et 23 mai. Des représentants de la Direction, des enseignants, des personnes rattachées aux services d'aide pédagogique et aux services de soutien, ainsi que des étudiants ont été rencontrés lors de cette visite qui aura permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'autoévaluation. La Commission tient à souligner l'intérêt des échanges avec les différents interlocuteurs rencontrés. Elle remercie le Collège de sa collaboration.

Le présent rapport expose les constats et les conclusions auxquels l'analyse du rapport d'autoévaluation et la visite ont conduit la Commission. On y présente l'état de la mise en oeuvre du programme, pour chacun des cinq critères de l'évaluation. Au besoin, la Commission y va de suggestions ou de recommandations dans le but de consolider certains éléments du programme. Une conclusion résume l'appréciation du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995.
 2. Le comité visiteur était composé de : M. Louis Roy, commissaire à la Commission, qui a présidé le comité; M. Blaise Balmer, directeur du département de sciences de l'éducation, Université du Québec à Trois-Rivières; M. Guy Desmarais, professeur d'histoire, Collège de Rosemont; M. Bernard Morin, coordonnateur de l'enseignement préuniversitaire, Collège Ahuntsic. M. Richard Simoneau, analyste à la Commission, en a été le secrétaire.

Description du programme

Le Collège Lionel-Groulx a été créé en 1967, prenant la relève du Séminaire de Ste-Thérèse qui existait depuis 1825. Son effectif, à l'automne 1994, atteignait près de 3500 étudiants à temps complet, dont 60 % étaient inscrits au secteur préuniversitaire. Le Collège offre cinq programmes de DEC préuniversitaires, une douzaine de programmes de DEC dans le secteur technique, de même que plusieurs programmes menant à l'attestation d'études collégiales (AEC). En 1994-95, il comptait 165 enseignants à temps complet.

Le programme de DEC en *Sciences humaines* est offert par le Collège depuis les tout débuts. En 1994-95, son effectif était de 1075 étudiants à temps plein, soit 51 % des inscrits au secteur préuniversitaire dans le Collège. Les étudiants provenaient presque tous de la région environnant le Collège. Une équipe de 50 professeurs, dont 28 étaient permanents et à temps plein, dispensait les cours de la concentration en Sciences humaines.

Les professeurs des disciplines de Sciences humaines sont rattachés à quatre départements différents : Psychologie; Administration; Géographie/Histoire; Sciences sociales.

Enfin, le programme offre quatre profils de formation : *Individu; Société; Monde; Administration.*

Évaluation du programme

La démarche d'évaluation

Le rapport d'autoévaluation du programme a été transmis à la Commission en mars 96. Ce rapport a été préparé sous l'égide du comité permanent du programme des *Sciences humaines*, instance où l'on retrouve des représentants de toutes les disciplines de la concentration, un conseiller pédagogique et le gestionnaire de programme. Ce comité a été appuyé par un groupe de travail de trois personnes – professeurs et conseiller pédagogique – pour la réalisation de son mandat.

Le comité de programme a choisi de suivre assez librement les indications et les définitions du guide d'autoévaluation. Le rapport qu'il a préparé est intéressant par son côté parfois novateur. Mais son contenu, sa facture, malheureusement, laissent à désirer sous divers aspects. Car il résulte de la méthode retenue des lacunes et des ambiguïtés à la fois dans les données, les analyses et les jugements colligés dans le rapport : ainsi, la présentation des tableaux devrait être améliorée, les analyses mieux ciblées et les jugements moins globaux et mieux appuyés.

Des moyens importants ont été consacrés à la collecte de l'information. Ainsi, un sondage a permis de rejoindre près de 450 étudiants inscrits au programme; un autre a été adressé à l'équipe de 50 professeurs, lesquels ont répondu dans une bonne majorité. La démarche d'autoévaluation a suscité néanmoins certains problèmes. Les enseignants de quelques disciplines y ont participé peu activement, et n'ont pas rempli le questionnaire conçu à leur intention. Certains des professeurs ont dit regretter de n'avoir pu discuter collectivement de la version finale du document. Très peu de diplômés du programme – sept – ont pu être rejoints par le comité d'autoévaluation.

Enfin, même si les échanges avec les divers interlocuteurs ont été le plus souvent riches et éclairants, il faut regretter qu'une si faible proportion des professeurs – les deux cinquièmes de ceux-ci – et des étudiants – sept sur un millier d'inscrits – aient été présents aux rencontres avec le comité visiteur.

La Commission invite le Collège à faire en sorte que ses prochains travaux d'autoévaluation respectent des normes plus rigoureuses.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus pour l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et formule, au besoin, des suggestions et des commentaires susceptibles, selon elle, de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en oeuvre du programme.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; la charge de travail des étudiants.

La cohérence du programme est à parfaire. Mais le programme comporte déjà certains éléments très valables à ce chapitre. C'est la visite qui aura permis de percevoir ces points forts, évoqués brièvement dans le rapport préparé par le Collège.

Pour mesurer la contribution des cours du tronc commun à la réalisation des objectifs du programme, le comité d'autoévaluation a vérifié si les plans de cours concernés faisaient mention desdits objectifs. Il conclut que le programme présente un caractère intégré étant donné que «chacun des objectifs du programme est présent à 33 % et plus dans les plans de cours pertinents du tronc commun, à l'exception de quatre objectifs». Cette conclusion apparaît discutable, comme en ont d'ailleurs convenu les personnes rencontrées, ne serait-ce, par exemple, que par la façon dont on a procédé pour établir le nombre de plans de cours «pertinents» à inclure dans le calcul, non explicitée dans le rapport. À ce chapitre, il convient plutôt de retenir, tel que le souligne le rapport, que «les objectifs et la finalité du programme ministériel n'ont pas été systématiquement remis à l'ensemble des professeurs». Autrement dit, au départ, les conditions n'étaient guère favorables à une appropriation locale des objectifs ministériels; cela n'a sûrement pas facilité leur traduction dans les plans de cours.

Le programme, tel que dispensé au Collège, est présentement composé de quatre profils : «*Individu*»; «*Société*»; «*Monde*»; «*Administration*». Pour la Direction du Collège, les profils de formation ont été des points de ralliement utiles mais seraient en train de devenir des obstacles à l'intégration du programme et à la poursuite de ses objectifs. Deux départements – Psychologie, Administration – voudraient chacun acquérir le contrôle complet d'un profil – «*Individu*»; «*Administration*» – y compris l'offre des différents cours multidisciplinaires du programme. Ces départements s'écartent

des deux autres – Sciences sociales; Géographie/Histoire – par leur conception des «Sciences humaines» et de la multidisciplinarité mais aussi par leur vision de la finalité du programme. Ils croient qu'elle est avant tout de préparer les étudiants à des études universitaires dans une discipline précise, avec toutes les incidences que cela doit avoir sur la grille de cours. Ces divergences d'orientation favorisent peu, de toute évidence, l'intégration des activités.

Le Collège veut faire en sorte que la finalité du programme – avant tout, selon lui, de l'ordre de la formation générale – soit mieux transcrite dans les profils de formation, cela dût-il exiger un nouveau découpage de ces profils, ou même, la modification des structures départementales en place. À cette fin, il entend préciser les principes de son projet éducatif. Il estime que le programme devra continuer de reposer sur un tronc commun large et varié de cours disciplinaires et interdisciplinaires. Il souhaite en plus l'assortir de formules enrichies, comme un volet international, un volet Science et Culture. La Commission souscrit aux intentions du Collège et l'encourage à aller de l'avant dans ces démarches.

D'ores et déjà, malgré tous les débats, les professeurs ont posé certains gestes significatifs pour favoriser l'intégration du programme. Ainsi, il faut souligner leurs efforts de concertation pour l'offre des trois principaux cours multidisciplinaires – *Méthodes quantitatives*, *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines*. Le premier de ces cours, par exemple, est dispensé par des professeurs appartenant à six disciplines différentes, qui, durant la première année, ont tenu des réunions de travail hebdomadaires et respecté un plan de cours unique. L'offre de l'activité d'intégration, durant la session d'hiver 1996, a permis aux professeurs, dit-on, de mieux identifier certaines lacunes relatives à la mise en oeuvre de l'approche programme. Cela les incite, dans l'immédiat, à vouloir réviser les objectifs et les contenus des plans de cours du tronc commun, pour instituer plus de liens entre les enseignements. Mais selon eux, c'est une tâche qui prendra un certain temps, vu sa complexité, et parce qu'il faut tenir compte de la capacité d'évolution des étudiants.

Certaines orientations sont donc prometteuses. Néanmoins, il convient de poursuivre résolument le travail amorcé, pour mieux s'approprier localement les objectifs du programme ministériel, et pour mieux adapter les objectifs et le contenu des différents profils aux besoins de formation des étudiants.

Considérant ce qui précède, la Commission recommande au Collège

de prendre les dispositions pour que se dégage chez l'ensemble des enseignants une vision commune des objectifs du programme.

Le rapport d'autoévaluation affirme que la mise en séquence des activités de formation est bonne et que le Collège a le souci de «graduer les apprentissages et de les rendre interdépendants». Tout cela aurait mérité d'être un peu mieux étayé. La Commission endosse néanmoins le jugement du Collège. La composition des quatre profils est relativement bien articulée, avec un tronc commun de sept cours en première année, qui servent de préalables aux cours offerts la deuxième année. Les grilles de cours des différents profils paraissent stables et sont respectées par les professeurs. Ces derniers, comme on l'a dit plus haut, s'efforcent d'assurer des liens entre les trois cours interdisciplinaires du programme. Les quelques étudiants rencontrés lors de la visite se sont dits satisfaits de la séquence; ils ont souligné les efforts des professeurs pour faire ressortir les rapports entre les contenus des différents enseignements.

En ce qui regarde la charge de travail des étudiants en dehors des cours, l'analyse présentée dans le rapport n'est pas concluante. Vu la forte hétérogénéité des chiffres et les écarts souvent marqués dans les estimations obtenues des professeurs et des étudiants, le comité d'autoévaluation a jugé que les données recueillies sur la charge de travail n'étaient pas fiables et a décidé de ne pas les analyser. Les propos exprimés lors de la visite, tant par des professeurs que par des étudiants, tendent à confirmer l'existence de problèmes au chapitre concerné. Le rapport d'autoévaluation, dans la section sur les pistes d'action, est fort explicite : «insuffisance des échanges entre les professeurs des diverses disciplines sur leurs exigences respectives en termes de travaux et d'examens»; «absence d'outils pertinents pour aider les étudiants à planifier et à estimer le temps consacré à un travail»; «absence de repères efficaces pour aider les professeurs à calibrer leurs exigences». La Commission *suggère* donc au Collège de reprendre l'analyse de la question de façon à pouvoir se doter de procédures et d'outils aidant à mesurer et à équilibrer les exigences de travail pour les différents cours.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage; la disponibilité du personnel enseignant.

Pour analyser les méthodes pédagogiques, le comité d'autoévaluation a utilisé une taxonomie basée sur la distinction entre les «méthodes», les «supports» et les «techniques» pédagogiques. Les données recueillies à l'aide d'un tel instrument montrent qu'il y a une grande variété de pratiques pédagogiques, sans que l'on ait cependant une idée claire du temps consacré à chacune par les professeurs. D'autre part, le rapport n'inclut que des informations assez sommaires, et incomplètes, sur l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs des cours ou aux caractéristiques des étudiants.

La visite du Collège, plus que le rapport, a permis de cerner des points forts et des points faibles au chapitre concerné. Une lacune importante, comme l'ont signalé les professeurs, est qu'il existe bien peu d'échanges sur la pédagogie entre l'ensemble des personnes intéressées dans le cadre du programme. En revanche, la Commission a pu noter la richesse des qualifications et de l'expérience acquises par de nombreux professeurs au plan de la pédagogie. Depuis plusieurs années maintenant, ces derniers ont choisi d'accorder de l'attention au dossier des méthodes de travail des étudiants. Un comité sur les habiletés intellectuelles coordonne la démarche; il a déjà élaboré un premier guide des apprentissages qu'il compte développer davantage dans les années à venir.

Les étudiants du programme de *Sciences humaines* font figure de parents pauvres pour les services de conseil et d'aide dispensés par le Collège. Certes, des ressources institutionnelles comme les Centres d'aide en français et en mathématiques jouent un rôle très utile. L'introduction d'un bulletin de mi-session s'avère également intéressante. Mais il faut noter qu'il n'existe pas de mesures s'adressant spécifiquement aux étudiants du programme, même s'ils représentent une forte proportion de l'effectif total du Collège et peuvent être vus comme une clientèle potentiellement à risque. Le rapport mentionne d'ailleurs dans les principales faiblesses du programme «l'absence de mesures favorisant la prise en charge de facteurs comme le travail rémunéré, le faible sentiment d'appartenance (des étudiants), le manque de stimulation (...) à la poursuite des études».

Le contexte actuel – compressions budgétaires et mesures de renouveau – impose, il est vrai, plusieurs contraintes aux services d'aide et de conseil aux étudiants. La Commission croit néanmoins que le Collège doit donner plus d'attention à la qualité de ces services. Il faudrait, par exemple, assurer de meilleurs liens entre le personnel d'aide et les professeurs puisqu'il est connu que les étudiants présentant les problèmes les plus lourds demandent peu de consultation d'eux-mêmes. Le Collège devrait aussi se doter de mesures d'accueil et d'intégration au programme; il pourrait relancer éventuellement la formule de la session d'accueil, qui a été abandonnée après avoir été appliquée une seule année. L'encadrement des étudiants se trouve déjà facilité du fait qu'il existe

des groupes-cours homogènes selon les profils du programme. Mais le Collège pourrait y ajouter des mesures de tutorat, assumées par les professeurs ou par les étudiants. Considérant, donc, l'étendue des besoins encore à satisfaire, la Commission recommande au Collège

de déployer plus d'efforts dans l'organisation de mesures d'aide, de suivi et de conseil destinées spécifiquement aux étudiants inscrits au programme.

La disponibilité des professeurs envers les étudiants est très bonne. Celle-ci n'est pas basée sur des règles administratives précises. Elle s'inscrit plutôt dans la culture du Collège et se trouve notamment favorisée par les conditions matérielles, chaque professeur pouvant disposer d'un bureau bien aménagé pour travailler sur place. Les étudiants rejoints par un sondage ont dit apprécier la disponibilité de leurs professeurs.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Deux sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement.

Dans l'ensemble, les professeurs sont très qualifiés. La moitié de ceux-ci ont complété des études de maîtrise ou de doctorat. Plus du tiers ont suivi des activités de formation dans le cadre de PERFORMA, certains y cumulant une trentaine d'unités. L'équipe est relativement diversifiée en âge et en expérience. La répartition des cours multidisciplinaires entre les personnes, et entre les diverses disciplines, est établie de façon soignée.

Les mesures de perfectionnement pédagogique sont variées et elles sont appréciées par les plus jeunes professeurs; ces derniers peuvent, par exemple, bénéficier d'un programme de soutien pédagogique avec tutorat par les pairs. En revanche, les professeurs plus âgés souhaiteraient être davantage consultés par le Collège à propos des besoins, et voudraient bénéficier davantage de mesures de perfectionnement disciplinaire et interdisciplinaire. La Commission invite le Collège à faciliter ce genre d'activités de perfectionnement; celles-ci sont nécessaires tant à cause de l'évolution des connaissances dans les différentes Sciences humaines que des changements de toutes sortes en train de survenir dans les sociétés elles-mêmes. Elles sont susceptibles de favoriser l'innovation dans le programme, notamment au chapitre de l'interdisciplinarité. La tenue d'activités de perfectionnement en didactique et de sessions de formation sur mesure répondrait bien aux souhaits des professeurs.

Il existe au sein des quatre départements concernés par le programme des préoccupations pour l'évaluation de l'enseignement et des enseignants, mais sans que cela se soit traduit encore dans des pratiques communes. La Direction du Collège estime qu'environ 40 % des professeurs du programme ont recours à l'évaluation de l'enseignement, sous une forme ou une autre. Par ailleurs, le Collège n'a pas de politique d'évaluation et d'intégration des nouveaux professeurs; mais un département, celui de Sciences sociales, s'est donné des règles précises à ce chapitre et celles-ci prennent en compte l'opinion des étudiants. Une nouvelle politique de gestion des ressources humaines sera adoptée bientôt; celle-ci comprendra un volet Évaluation, dont la visée sera essentiellement formative, et dont la gestion relèvera des départements. La Commission invite le Collège à aller de l'avant dans la mise en oeuvre de cette politique.

Les ressources matérielles consacrées au programme sont adéquates. Mais la Commission invite le Collège à soigner les modalités d'accès et l'entretien du réseau informatique, surtout durant les périodes de pointe. Les locaux dédiés aux cours du programme, quoique bien conçus et bien équipés, sont disséminés dans diverses ailes et à divers étages du Collège, ce qui ne favorise guère le regroupement des personnels – professeurs et étudiants. La Commission *suggère* au Collège de recourir, en temps opportun, à des formules d'aménagement facilitant les échanges entre professeurs et entre étudiants – par exemple, en créant un laboratoire de Sciences humaines.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; l'atteinte des objectifs par les diplômés.

Les données du rapport sur les modes et instruments d'évaluation font ressortir l'hétérogénéité des pratiques des professeurs donnant un même cours, ce qui porte à s'interroger sur la concertation pouvant exister entre ces derniers. La procédure d'adoption et de mise en application des plans de cours aurait besoin d'être renforcée; le rapport d'autoévaluation convient qu'une partie de ceux-ci «ne reflètent pas suffisamment les objectifs et les contenus des cours». Il existe ici et là, dit-on, certains mécanismes d'examen et d'adoption des plans de cours, tantôt communs à un département, tantôt communs à de petits groupes de professeurs; mais en d'autres endroits, rien n'est fait. La Commission recommande donc au Collège

de s'assurer que tous les départements associés au programme se dotent de mécanismes d'adoption et de mise en application des plans de cours en accord avec la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, notamment afin d'assurer plus de rigueur et d'équité à l'évaluation.

De la documentation avait été fournie par le Collège pour les deux cours «*Économie globale*» et «*Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*». Après l'avoir analysée, la Commission conclut que les modes et instruments d'évaluation sont congruents avec les objectifs visés et de bonne qualité dans tous les cas, pour le cours d'*Économie*, et dans la majorité des cas, pour le cours de *Méthodologie*.

Les taux de réussite des cours du tronc commun sont, dans la plupart des cas, assez semblables à ceux observés pour l'ensemble des établissements du SRAM. Le taux de diplomation après quatre sessions d'études est, pour la cohorte A du Collège, supérieur à la moyenne relevée pour le SRAM, un an sur deux (35 % versus 26 %). Ce taux varie beaucoup, sur deux années, selon les profils de formation : de 20 %, pour les profils «*Société*» et «*Monde*», à 47 % pour le profil «*Administration*». Les professeurs ont souligné qu'à l'occasion de l'évaluation, ils obtenaient pour une première fois des informations ordonnées et globales sur les taux de diplomation et de réussite des cours. La Commission *suggère* au Collège de se doter d'un mécanisme de collecte de l'information permettant de mieux suivre le cheminement des étudiants – notamment, leurs taux de persévérance et de diplomation.

Les données réunies dans le rapport ne permettent pas de vérifier dans quelle mesure les diplômés ont atteint ou non les objectifs du programme. La Commission invite le Collège à se doter d'indicateurs permettant d'analyser cette question, dans le cadre de son mécanisme de suivi du cheminement étudiant. Il convient de féliciter le Collège d'avoir réussi, durant les dernières années, à hausser de façon continue les résultats comparatifs de ses finissants au test ministériel de français, leur taux de réussite étant passé de 68 % à 74 % entre 1993 et 1995.

La qualité de la gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications et le degré d'implantation de l'approche programme.

Un comité de programme, composé de représentants des différentes disciplines constitutives de la concentration de Sciences humaines, existe depuis 1989. Les professeurs reconnaissent que ce comité a aidé à assurer une certaine progression vers l'approche programme; si les plus anciens professeurs soulignent le changement de culture en train de s'opérer, les plus jeunes se montrent davantage sensibles aux tensions qui persistent. L'existence de structures départementales hétérogènes – quatre, dont deux monodisciplinaires et une bidisciplinaire – est loin de toujours faciliter la coordination. Le comité de programme est, en plus, le lieu de plusieurs débats – sur l'approche programme et de la finalité de formation générale du programme, sur la valeur du mode de représentation disciplinaire ou départemental, etc. Cela empêche le comité, de son propre aveu, de consacrer autant de temps qu'il le faudrait aux questions concernant les objectifs d'apprentissage et la pédagogie.

Comme le souligne le rapport d'autoévaluation, dans le chapitre sur les pistes d'action, il s'impose de clarifier les responsabilités des agents – la Direction du Collège, le comité de programme, les départements et les disciplines contributives – face au programme; il est nécessaire en plus de s'occuper de la mise en application des décisions, une fois qu'elles ont été arrêtées. «Dégager une vision commune», «s'assurer de l'acceptation par tous de la gestion collégiale du programme» sont de nature à exiger beaucoup de leadership, de constance et de transparence de la part des agents concernés. La Commission recommande donc au Collège, tel que cela est évoqué dans le rapport d'autoévaluation,

de clarifier les règles de composition, les responsabilités propres et les modalités de soutien administratif du comité de programme, de façon à favoriser une meilleure gestion du programme.

Conclusion

Le programme concerné est d'une réelle qualité pour certains critères et sous-critères de l'évaluation. Ses forces les plus évidentes sont : les qualifications et l'expérience du corps professoral, autant en pédagogie que dans les diverses disciplines enseignées; la disponibilité des personnes concernées; l'attention accordée à la mise en séquence des activités de formation. Il faut souligner également la valeur du taux de diplomation et des résultats des étudiants aux épreuves ministérielles en français.

La Commission constate néanmoins que sur quelques points, le programme devrait être amélioré. C'est pourquoi elle formule des recommandations dans le but de :

- recourir aux dispositions permettant de dégager chez l'ensemble des enseignants une vision commune des objectifs du programme;
- mettre en oeuvre des mesures d'aide, de suivi et de conseil destinées spécifiquement aux étudiants inscrits au programme;
- adopter des mécanismes d'examen et d'application des plans de cours en accord avec la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages;
- clarifier les règles de composition, les responsabilités et les modes de soutien du comité de programme.

La Commission énonce également des suggestions concernant : le développement de procédures et d'outils aidant à mesurer et à équilibrer les exigences de travail pour les différents cours; le recours à des aménagements physiques favorisant davantage les échanges entre les professeurs et entre les étudiants; l'adoption de mécanismes de collecte de l'information aidant à mieux suivre le cheminement des étudiants.

La Commission espère sincèrement pouvoir contribuer, par ce rapport, à un meilleur développement du programme dans les années à venir.

Suites de l'évaluation

Dans sa réaction au rapport préliminaire, le Collège mentionne qu'un plan d'action a été préparé par son comité permanent des Sciences humaines afin de donner suite au rapport d'auto-évaluation. Ce plan identifie un certain nombre de priorités pour l'année 96-97 : révision des modalités d'application de la PIEA, restructuration du Service de l'information scolaire, amorce de réexamen du fonctionnement du comité de programme. Il comporte aussi plusieurs autres mesures dont l'application est prévue l'an prochain, ou encore, à plus long terme.

La Commission remercie le Collège pour ses commentaires et attend de lui, en temps opportun, un rapport faisant état des orientations dûment adoptées et des progrès réalisés au regard des recommandations formulées dans ce rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président